

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

OBJET : Délibération pour installer deux poêles à granulés dans deux logements communaux

Le dix-huit septembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 13 septembre 2023

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis

EXCUSÉS : BARBAN Daniel (pouvoir donné à Richard ACHIN), CATELAN Richard, GIRAUD Sylvie (pouvoir donné à Véronique HELSEN), ROCHAS Alain (pouvoir donné à GALLAND Daniel)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Monsieur le Maire revient sur les deux logements communaux qui se sont libérés. Il rappelle que désormais l'article R. 126-15 du Code de la Construction et de l'Habitation, rend obligatoire la réalisation d'un DPE lors de la signature d'un contrat de **location** d'un logement. Afin d'obtenir un diagnostic énergétique conforme à une nouvelle mise en location, Monsieur le Maire propose d'installer un poêle à granulés dans les deux appartements communaux.

Un devis a été demandé à trois entreprises pour équiper le T.3 de 100 m² situé 266 route du lac aux Costes et le T.3 de 56 m² situé au-dessus de la mairie au 8 chemin derrière le Serre à Chauffayer.

Monsieur le Maire présente les offres :

NOM DU CANDIDAT	Appartement Les Costes		Appartement au-dessus de la mairie		TOTAL HT avec pose	TOTAL TTC
	Montant HT en €	Montant TTC en €	Montant HT en €	Montant TTC en €		
EI CHAMPSAUR RAMONAGE	4 905,88		4 527,83		10 375,89 €	10 946,55 €
POINT FEU	3 674	3 876,07	3 051	3 218,81	3 876,07 €	7 094,88 €
	4 862,56	5 130	4 331,75	4 570	5 130,00 €	9 700,00 €
TECHNI & NATURE	5 050,18	5 327,94	5 056,72	5 334,84	5 327,94 €	10 662,78 €
	7 241,18	7 639,44	7 553,72	7 969,17	7 639,44 €	7 553,72 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider le devis de l'entreprise Point feu d'un montant de 4 862.56€ HT pour acheter et poser un poêle à granulés dans le T.3 situé 266 route du lac aux Costes.
- **DECIDE** de valider le devis de l'entreprise Point feu d'un montant de 4 331.75€ HT pour acheter et poser un poêle à granulés dans le T.3 de 56 m² situé au-dessus de la mairie au 8 chemin derrière le Serre à Chauffayer.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire procéder à l'achat de cet équipement et signer le devis correspondant.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

